

Assemblée publique de  
consultation

Règlement numéro 431-39



## TITRE DU RÈGLEMENT

Le projet de Règlement s'intitule : Règlement numéro 431-39 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin de modifier les usages et les normes prévues à la zone C-116.

## ARTICLE 3

### OBJETS DU RÈGLEMENT

- Modifier les usages et les normes prévues à la zone C-116.

## ARTICLE 4

# MODIFICATION À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE C-116

La grille des spécifications de la zone « C-116 » est modifiée de la façon suivante :

- Ajouter l'usage « Habitation / Commercial (HC) » ainsi que les normes qui s'y appliquent ;
- Modifier la zone C-116 pour la zone HC-116.

**Justification:** Favoriser une mixité des usages dans cette zone afin de créer un milieu de vie pour les nouveaux occupants.

# GRILLE ACTUELLE DE LA ZONE C-116

CLASSIFICATION DES USAGES	C-116	
<b>HABITATION (H)</b>		
Habitation unifamiliale (H1)		
Habitation bifamiliale et trifamiliale (H2)		
Habitation multifamiliale (H3)		
Habitation communautaire (H4)		
Site touristique (H5)		
<b>COMMERCE ( C )</b>		
Commerce de proximité (C1)	•	•
Commerce de nature récréotouristique (C2)	•	•
Commerce de service de niveau local (C3)	•	•
Commerce relié à l'automobile (C4)		
<b>HABITATION / COMMERCIAL (HC)</b>		
<b>PUBLIC ET INSTITUTIONNEL (P)</b>	•	•
<b>PARC ET ESPACE VERT (PV)</b>		
Parc et espace vert (PV1)	•	•
Parc et espace vert (PV2)		
<b>CONSERVATION (CONS)</b>		
<b>AGRICOLE (A)</b>		
<b>USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS</b>		
<b>USAGE SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS</b>		
<b>NORMES DE LOTISSEMENT</b>		
Superficie minimale	1000	500
Frontage minimal	25	12,5
Profondeur minimale	40	40
<b>STRUCTURE DES BÂTIMENTS</b>		
Isolée	•	
Jumelée		•
En rangée		
<b>EDIFICATION DES BÂTIMENTS</b>		
Nombre d'étages minimum / maximum	1/2	1/2
Hauteur minimum	5	5
Hauteur maximum	8,5	8,5
<b>NORMES D'IMPLANTATION</b>		
Marge de recul avant	8	8
Marge de recul arrière	8	8
Marges de recul latérales	5,0 / 5,0	0 / 5,0
<b>RAPPORT</b>		
Nombre maximum de logements	0	0
Coefficient d'emprise au sol maximum	0	0
Coefficient d'occupation au sol maximum		
<b>NORMES D'ENTREPOSAGE</b>		
Entreposage		
<b>NORMES ET CONTRAINTES NATURELLES</b>		
Bande de protection riveraine		
Zone inondable		
<b>NORMES SPÉCIALES</b>		
Zone agricole (CPTAQ)		
Aqueduc et égout	A-B	A-B
Alimentation en eau potable et épuration des eaux usées		
Etablissement de production animale		
Règlement sur les P.A.E. (•) ou sur les P.I.I.A. (*)	*	*
<b>NOTES</b>		

# AJOUT À LA GRILLE ACTUELLE ET MODIFICATION DE LA ZONE C-116 POUR LA ZONE HC-116

CLASSIFICATION DES USAGES	HC-116		
<b>HABITATION (H)</b>			
Habitation unifamiliale (H1)			
Habitation bifamiliale et trifamiliale (H2)			
Habitation multifamiliale (H3)			
Habitation communautaire (H4)			
Gîte touristique (H5)			
<b>COMMERCE (C)</b>			
Commerce de proximité (C1)	•	•	
Commerce de nature récréotouristique (C2)	•	•	
Commerce de service de niveau local (C3)	•	•	
Commerce relié à l'automobile (C4)			
<b>HABITATION / COMMERCIAL (HC)</b>			•
<b>PUBLIC ET INSTITUTIONNEL (P)</b>	•	•	•
<b>PARC ET ESPACE VERT</b>			
Parc et espace vert (PV1)	•	•	•
Parc et espace vert (PV2)			
<b>CONSERVATION (CONS)</b>			
<b>AGRICOLE (A)</b>			
USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			
USAGE SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS			
<b>NORMES DE LOTISSEMENT</b>			
Superficie minimale	1000	500	2400
Frontage minimal	25	12.5	40
Profondeur minimale	40	40	60
<b>STRUCTURE DES BÂTIMENTS</b>			
Isolée	•		•
Jumelée		•	
En rangée			
<b>ÉDIFICATION DES BÂTIMENTS</b>			
Nombre d'étages minimum / maximum	1/2	1/2	1 / 5
Hauteur minimum	5	5	8
Hauteur maximum	8.5	8.5	20.5
<b>NORMES D'IMPLANTATION</b>			
Marge de recul avant	6	6	6
Marge de recul arrière	8	8	8
Marges de recul latérales	5,0 / 5,0	0 / 5,0	5,0 / 5,0
<b>RAPPORT</b>			
Nombre maximum de logements	0	0	72
Coefficient d'emprise au sol maximum	0	0	0
Coefficient d'occupation au sol maximum			
<b>NORMES D'ENTREPOSAGE</b>			
Entreposage			
<b>NORMES ET CONTRAINTES NATURELLES</b>			
Bande de protection riveraine			
Zone inondable			
<b>NORMES SPÉCIALES</b>			
Zone agricole (CPTAQ)			
Aqueduc et égout	A-B	A-B	A - B
Alimentation en eau potable et épuration des eaux usées			
Établissement de production animale			
Règlement sur les P.A.E. (*) ou sur les P.I.L.A. (*)	-	-	-
<b>NOTES</b>			

# USAGES COMMERCIAUX AUTORISÉS DANS LE GROUPE HC

Vente au détail, peinture, verre et de papier tenture  
Vente au détail de matériel motorisé, d'articles, d'accessoires  
d'aménagement paysager et de jardin  
Vente au détail de piscines et leurs accessoires  
Vente au détail d'autres marchandises en général

Vente au détail de produits de l'alimentation  
Vente au détail. vêtements et accessoires

Vente au détail de tentures, de rideaux et de stores  
Vente au détail de vaisselle, de verrerie et d'accessoires en  
métal  
Restaurant avec services complet ou restreint  
Vente au détail de médicaments, d'articles de soins  
personnels et d'appareils divers  
Vente au détail de boissons et d'articles de fabrication  
Vente au détail d'antiquité (sauf marché aux puces)  
Vente au détail de produits artisanaux, locaux ou régionaux  
alcoolisés  
Vente au détail de livres, de papeterie, de tableaux et de  
cadres  
Vente au détail de bijoux, de pièces de monnaie et de timbres  
(collection)  
Autres activités de la vente au détail

# USAGES COMMERCIAUX AUTORISÉS DANS LE GROUPE HC

Immeuble à bureaux  
Banques et activités bancaires  
Assurance, agent, courtier d'assurance et service  
Immeuble et services connexes  
Service de holding et d'investissement  
Autres services immobiliers, financiers et d'assurances  
Services de buanderie, nettoyage à sec et de teinture  
Services photographiques (incluant les services commerciaux)  
Salon de beauté, de coiffure et autres salons  
Service de toilettage pour animaux domestiques  
Autres services personnels  
Service de soutien aux entreprises  
Services pour les bâtiments et les édifices  
Agence de voyages ou d'expéditions  
Service médical et de santé  
Service de soins paramédicaux  
Service de soins thérapeutiques  
Autres services professionnels  
Activité culturelle  
Centre touristique en général  
Centre de santé (incluant saunas, spas et bains thérapeutiques ou turcs)

## Commentaires

Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par écrit à la Ville concernant ce projet de Règlement :

- ❑ **Par courriel** à l'adresse électronique suivante : [greffier@opark.ca](mailto:greffier@opark.ca) ;
- ❑ **Par la poste** à l'adresse suivante :  
Services des affaires juridiques et du greffe  
601, chemin Ozias-Leduc,  
Otterburn Park (Québec) J3H2M6;
- ❑ **Par écrit** dans la chute à courrier de l'hôtel de ville (lettre dans une enveloppe cachetée).

Tout commentaire doit être reçu dans les délais consentis dans l'avis accompagnant de document.

**Merci de votre attention**

Pour plus d'informations concernant ce projet de modification réglementaire, veuillez contacter le Service de l'urbanisme au (450) 536 0303 poste 293

